



MANUEL

D'INFORMATION

DU PARACHUTISTE

PARTIE 4B

RÈGLEMENTS DE COMPÉTITION

Vol Relatif

JUILLET 2026

Association canadienne du parachutisme sportif
204 - 1468 Laurier St
Rockland, ON K4K 1C7
www.cspa.ca

Table des matières	Page
REMERCIEMENTS.....	4
LISTE DES RÉVISIONS / MODIFICATIONS.....	5
CHAPITRE 1 – AUTORITÉ DE L’ACPS	6
CHAPITRE 2 – DÉFINITIONS DES MOTS ET EXPRESSIONS UTILISÉS DANS CE RÈGLEMENT.....	7
CHAPITRE 3 – LES COMPÉTITIONS DE VR.....	9
3.1. Descriptions des compétitions sous-discipline	9
3.2. Objectif des compétitions	9
3.3. Critères de performance	10
CHAPITRE 4 – RÈGLES GÉNÉRALES.....	11
4.1. Composition des équipes	11
4.2. Tirage au sort	11
4.3. Utilisation du simulateur de vol.....	11
4.4. Ordre des sauts	11
4.5. Transmission et enregistrement vidéo	11
4.6. Procédure de sortie.....	11
4.7. Pointage.....	12
4.8. Reprises de sauts	12
4.9. Sauts d’entraînement.....	12
CHAPITRE 5 – JUGEMENT	13
5.1. Procédure de jugement.....	13
5.2. Ordre inverse de classement	13
5.3. Nombre de juges	13
5.4. Visionnements/Lecture de la preuve vidéo.....	13
5.5. Évaluation	13
5.6. Majorité.....	13
5.7. Début du temps de travail	13
CHAPITRE 6 – RÈGLES SPÉCIFIQUES À LA COMPÉTITION.....	14
6.1. Titre de la compétition	14
6.2. Objectifs de la Compétition	14
6.3. Composition des équipes	14
6.4. Programme du compétition.....	15
6.5. Déclaration des champions	15
6.6. Médailles.....	16
6.7. Médailles des caméramans	16
CHAPITRE 7 – DÉFINITION DES SYMBOLES	17

7.1. Codification dans les annexes de tirage au sort	17
7.2. Visualisation de la position des prises	17
CHAPITRE 8 – VR À 10 (VITESSE).....	18
8.1. Objectif du compétition	18
8.2. L'équipe	18
8.3. Tirage au sort de la compétition.....	18
8.4. Nombre de sauts.....	18
8.5. Altitude	18
8.6. Temps de travail.....	18
8.7. Altitude réduite	18
8.8. Procédures de sorties.....	19
8.9. Pointage.....	19
8.10. Pointage maximal.....	19
8.11. Procédures de jugement	19
8.12. Sauts d'entraînement.....	20
8.13. Détermination des gagnants	20
ANNEXE AA – MANUEL DE JUGEMENT ET DE POINTAGE VR/VRV	21
ANNEXE I – BLOCS DE VR À 4	22
ANNEXE II – FIGURES LIBRES DE VR À 4	25
ANNEXE III – BLOCS DE VRV À 4.....	26
ANNEXE IV – FIGURES LIBRES DE VRV À 4.....	29
ANNEXE V – BLOCS DE VR À 8.....	30
ANNEXE VI – FIGURES LIBRES DE VR À 8.....	33
ANNEXE VII – FORMATIONS à 10 – VITESSE.....	34

REMERCIEMENTS

Le Comité des juges de l'ACPS a établi les règles de compétition en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'administration de l'ACPS.

Avant 2016, ce manuel a été élaboré et établi par le Comité des Équipes Nationales et de Compétition de l'ACPS.

LISTE DES RÉVISIONS / MODIFICATIONS

<u>Date</u>	<u>Section</u>
Juillet 2026	Révisions : sections 2.11, 3.1.6, 8.6 (4), 8.7 (3), renumérotation des définitions, modification générale de la terminologie.
Juillet 2025	Révisions : sections 2.2, 2.13 (3), 2.15, 4.8.1, 6.3.5, 7.1.1, 7.1.2, 7.1.3, 7.1.4(a), 7.1.5, 7.2, Annexe I, Annexe II, Annexe III, Annexe IV
Mai 2024	Révisions : sections 2.15, 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3, 3.1.4, 4.2.5, 4.2.6, 4.2.7, 4.6.2, 4.5 (entièrement supprimé et ajouté à la section générale 5.2.6)
Avril 2023	Révisions: sections 2.2., 2.15., 3.15., 4.5.2., 5.2., 5.4., 8.6 (1), (2), (3), 8.8 (4), 8.9 (1), (2), (3) (3a), (3b), (4), 8.11, 8.11.1, Annexes III, IV, V, VI and VII
Mars 2022	Révision : sections 3.3.7., 5.4., Annexe I et II
Avril 2021	Révision : section 5.3
Avril 2020	Révisions : section 2.3.1., 2.1.7., 3.1.1., 3.1.4(2), 3.3.5., 3.3.6., Annexe II, Annexe III
Mai 2019	Révisions: sections 2.18., 3.1.5., Annexes I, II, III, IV (toutes diagrammes)
Mai 2018	Révisions : sections 3.2.2.1., 4.2.4., et 6.4.1.
Juin 2017	Révisions : sections 4.2.2., 4.2.3., 4.2.4., 4.2.5., 4.2.6., 4.2.7.
Mars 2017	Traduction et mise en page
Décembre 2016	Révisions : sections 2.3.1., 2.17.1., 2.17.2., 5.4., 6.4.1., 7.2., Annexes (tous les diagrammes)
Octobre 2016	Révisions mineures
Juillet 2016	Mise en pages
Juin 2013	Révision complète
Juin 2011	

CHAPITRE 1 – AUTORITÉ DE L'ACPS

- 1.1 Le compétition sera organisée conformément au Règlement du Concours –Manuel MIP4B – Section Générale et Vol Relatif (VR) plus MIP 4A - Championnats Nationaux Canadiens de Parachutisme. Tous les participants acceptent et conviennent de se conformer aux MIP 4B, MIP 4A et à tout autre règlement pertinent de l'ACPS lors de leur inscription aux CNCP.

CHAPITRE 2 – DÉFINITIONS DES MOTS ET EXPRESSIONS UTILISÉS DANS CE RÈGLEMENT

APPEL DE JUGEMENT: Une évaluation, effectuée par des juges, d'une formation, d'une infraction ou d'une omission qui ne fait pas l'unanimité.

CORPS : est constitué du compétiteur en entier et de son équipement.

FORMATION : consiste en des compétiteurs reliés par des prises. Pour le VRV, avec chaque compétiteur dans la bonne orientation.

FORMATION À POINTER : C'est une formation effectuée correctement et présentée clairement, soit en formation libre ou au sein d'un bloc, tel que décrit dans l'ensemble des figures. Et qui pour le VR/VRV, hormis la première formation après la sortie, doit être précédée par une séparation ou un inter complet terminé et présenté clairement, comme il se doit.

INFRACTION : C'est l'un des cas suivants :

- (1) Une formation incorrecte ou incomplète qui est suivie dans le temps de travail, soit par une séparation totale ou par un inter, correct(e) ou non.
- (2) Une formation correctement réalisée précédée d'un inter ou d'une séparation totale, correct(e) ou non.
- (3) Une formation, un inter, ou une séparation totale qui n'est pas clairement présenté(e).

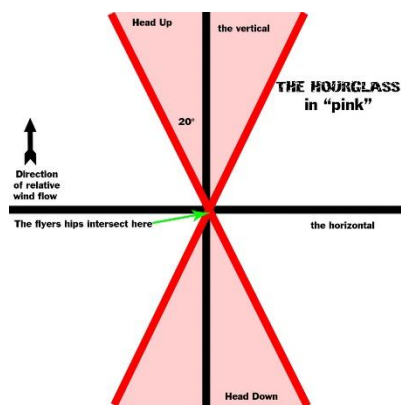
INTER : une exigence intermédiaire à l'intérieur d'un bloc qui doit être réalisé comme décrit dans l'ensemble des figures.

NV: Formations, inters, ou séparations totales non visibles à l'écran, à cause des conditions météorologiques (comme la pluie, les nuages, le soleil, etc.), ou des facteurs relatifs à l'équipement vidéo du caméraman et qui ne peuvent être contrôlés. Si l'inter et la seconde formation dans une séquence de bloc sont tous deux omis, cela sera considéré comme une seule omission.

OMISSION : C'est l'un des cas suivants:

- (1) Une formation ou un inter manquant dans la séquence dans la figure dessinée.
- (2) Aucune intention claire de construire la formation ou l'inter correct(e) n'est constatée et une autre formation ou inter est présenté(e) et il y a un avantage pour l'équipe résultant de cette substitution.
- (3) Si l'inter et la seconde formation dans une séquence de bloc sont tous deux omis, cela sera considéré comme une seule omission.

ORIENTATION:



“La Verticale”: Une ligne imaginaire parallèle au vent relatif (voir schéma).

“L'horizontale” : Une ligne imaginaire perpendiculaire au vent relatif (voir schéma)

“La ligne du flyer” : Une ligne droite imaginaire de longueur infinie, suivant à peu près la colonne vertébrale du flyer, en partant du centre des hanches du foyer jusqu'au centre de la tête du flyer et même au-delà.

“Le sablier” : La plage acceptable d'écart par rapport à la Verticale que peut prendre la ligne d'un flyer lorsqu'il remplit une exigence d'orientation (tête en haut ou tête en bas). L'orientation d'un flyer doit être jugée au recoupement de la Verticale et de l'Horizontale au niveau des hanches du flyer.

“Tête en haut” : La ligne du flyer doit tomber et rester dans la partie supérieure du Sablier .

“Tête en bas” : La ligne du flyer doit tomber et rester dans la partie inférieure du Sablier.

Le “Bellyflying” (vol sur le ventre) ou le “Belly to Earth” (Ventre à terre) est une orientation qui demande à ce que le buste du compétiteur soit dans une position horizontale (couchée), avec l'avant du buste vers la terre.

(le “Bellyflying” n'est pas utilisé présentement dans les formations de VRV).

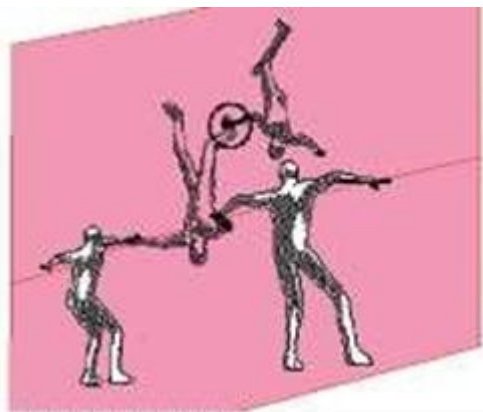
Le “Backflying” (Vol sur le dos) est une orientation qui demande à ce que le buste du compétiteur soit dans une position horizontale (couchée), avec l'arrière du buste vers la terre.

(Le “Backflying” n’est pas utilisé présentement dans les formations de VRV)

PRISE (GRIP) : consiste en un contact stationnaire entre n'importe quelle partie du côté de la paume de la main ou des doigts d'un parachutiste, et un bras, une jambe ou un pied d'un autre compétiteur, comme indiqué au point 7.2. Pour le VRV, une prise au pied s'étend jusqu'à (et inclut) la cheville.

PRISES ALLIGNÉES (GRIP LINE) : C'est la ligne reliant les bustes de deux compétiteurs via leurs bras ou leurs jambes et pieds et la prise qui les relie.

Précision pour le VRV sur formation libre O) - il y a un plan vertical imaginaire passant par la ligne des prises des mains avec les compétiteurs extérieurs positionnés d'un côté du plan et le compétiteur tenant la prise de pied de l'autre côté de ce même plan. Aucune prise alignée ne peut traverser le plan vertical à l'intérieur de la formation.



RONDE : Performance de compétition prescrite telle que décrite dans le présent règlement. Une ronde est considérée comme terminée lorsqu'elle a été exécutée par tous les participants à la compétition concernée et que son score a été validé.

ROUTINE : c'est une série de formations libres et en blocs qui sont destinées à être exécutées lors d'un saut.

SÉPARATION TOTALE : quand tous les compétiteurs apparaissent au moment où ils ont relâché toutes leurs prises et qu'aucune partie de leurs bras n'a un contact avec un autre corps.

SOUS-GROUPE : est un sauteur/compétiteur seul, ou des compétiteurs liés par des prises, tenus d'effectuer une manœuvre précise lors de l'inter d'un bloc. Voir 2.1 & 2.2.

POINT CENTRAL DU SOUS-GROUPE: c'est l'une des situations suivantes:

- (1) La prise définie ou le centre géométrique des prises définies au sein d'un sous-groupe de compétiteurs « reliés ». Voir 2.1 & 2.2.
- (2) Le centre géométrique du buste pour un individuel.

TEMPS DE TRAVAIL: Le temps de travail du VR/VRV est la période de temps pendant laquelle les équipes sont pointées pour un saut qui marque le premier instant où un compétiteur (autre que le caméraman) quitte l'avion, tel que déterminé par les juges, et qui se termine quelques secondes plus tard, tel que spécifié dans le paragraphe 3.1.

Pour le VR à 10 - Vitesse – le temps de travail commence quand le premier compétiteur franchit la ligne de départ et s'arrête quand la formation est correctement réalisée. Se référer au règlement 8.6 pour de plus amples détails.

TIRAGE AU SORT : comprend les formations libres et les blocs décrits dans l'ANNEXE de ces règlements.

ZENITH: Point de la sphère céleste située verticalement au-dessus de la tête d'un observateur.

CHAPITRE 3 – LES COMPÉTITIONS DE VR

3.1. Descriptions des compétitions sous-discipline

La discipline sera constituée des sous-disciplines et catégories suivantes :

3.1.1. VR à 4 (Ouvverte, Féminine, Avancé, Intermédiaire et Débutant):

- Altitude de sortie minimum 3 200 mètres / 10 500 pieds au-dessus du sol.
- Le temps de travail est de 35 secondes.

3.1.2. VRV à 4:

- Altitude de sortie minimum 3 960 mètres / 13 000 pieds au-dessus du sol.
- Le temps de travail est de 35 secondes.

3.1.3. VR à 8:

- Altitude de sortie minimum 3 960 mètres / 13 000 pieds au-dessus du sol.
- Le temps de travail est de 50 secondes.

3.1.4. Seulement pour des raisons météorologiques, et avec le consentement du juge en chef, le directeur de la compétition peut abaisser (pour n'importe quelle sous-discipline) ou augmenter (pour les épreuves VR à 4) l'altitude de sortie et/ou le temps de travail et poursuivre la compétition. Dans ce cas, les conditions suivantes seront appliquées :

(1) Le temps de travail sera:

- 20 ou 35 secondes pour VR à 4, de VRV, et
- 30 ou 50 secondes pour VR à 8

Le temps de travail réduit doit être utilisé si l'altitude de sortie est abaissée (réf 3.1.1, 3.1.2 et 3.1.3). L'altitude de sortie et/ou le temps de travail ne peuvent être modifiés que pour un ou plusieurs rondes entiers.

(2) L'altitude minimum de sortie sera:

- 2 290 m / 7 500 pieds au-dessus du sol pour VR à 4,
- 2 750 m / 9 000 pieds au-dessus du sol pour VRV et VR à 8.

(3) L'altitude maximale de sortie sera de 3 960 mètres / 13 000 pieds au-dessus du sol pour toutes les compétitions.

3.1.5. Dans la mesure du possible, le directeur de la compétition tentera de programmer des rondes VRV au moment où le soleil ne se situera pas à moins de 20 degrés du zénith pour permettre au caméraman de filmer clairement son équipe. Il convient également de prendre en considération le point de départ de l'avion pour toutes les compétitions afin de minimiser les interférences du soleil à la sortie.

3.1.6 En cas de contraintes de temps, le dernier jour de compétition, le directeur de course peut réduire la durée minimale de l'appel de 15 à 30 minutes. Cette durée réduite ne s'applique qu'aux tours complets de compétition.

3.2. Objectif des compétitions

3.2.1. Pour l'équipe, l'objectif des compétitions consiste à réaliser le plus grand nombre possible de formations à pointer pendant le temps de travail, tout en suivant correctement la routine de la ronde.

3.2.2. Le total cumulé de toutes les rondes terminées est utilisé pour déterminer le classement des équipes.

- VR à 4: Trois (3) rondes constitueront une compétition valide.
- VR à 8: Deux (2) rondes constitueront une compétition valide.
- VRV: Deux (2) rondes constitueront une compétition valide.

3.2.2.1. Si deux équipes, ou plus, ont des scores égaux, les procédures seront appliquées dans l'ordre suivant pour déterminer le classement final:

- (1) une ronde de bris d'égalité, si possible (pour les trois premiers du classement seulement). La ronde de bris d'égalité sera la ronde suivante du tirage au sort de la compétition,

- (2) le meilleur pointage d'une ronde terminée,
- (3) le meilleur pointage de la dernière ronde terminée et en continuant en ordre inverse, ronde par ronde, jusqu'au bris d'égalité,
- (4) le temps le plus rapide (mesuré au centième de secondes) de la dernière formation commune pointée dans la dernière ronde terminée.

3.3. Critères de performance

3.3.1. Chaque ronde consiste en une routine de formations décrites dans le programme de figures de l'ANNEXE appropriée, telle que déterminée par le tirage au sort.

3.3.2. Il est de la responsabilité de l'équipe de présenter clairement aux juges le début du temps de travail, les figures correctes, les inters et les séparations totales.

3.3.3. Les formations « pointables » n'ont pas besoin d'être parfaitement symétriques mais elles doivent être réalisées de manière contrôlée. Les images « miroir » des formations libres et des blocs entiers sont admises. En VRV, les images « miroir » ne sont autorisées que lorsqu'elles sont définies dans un plan vertical.

3.3.4. Dans les routines, la séparation totale est exigée entre les blocs entiers, entre les formations libres et entre les blocs entiers et les formations libres.

3.3.5. Là où des valeurs en degrés sont marquées, (180°, 270°, 360°, 540°), cela indique les degrés approximatifs et la direction de la rotation nécessaire pour réaliser l'inter, comme prévu. Les degrés affichés sont approximativement la somme de la circonférence du point central d'un sous-groupe présenté au(x) point(s) central(aux) de l'un ou plusieurs sous-groupes.

Pour des questions de jugement, les degrés approximatifs et la direction du tour des points centraux des sous-groupes seront évalués seulement en utilisant la preuve vidéo telle que présentée en deux dimensions. Les degrés de tour effectué doivent aller dans la même direction.

3.3.6. Les contacts sont autorisés entre les différents sous-groupes pendant l'inter d'un bloc. Si un inter nécessite qu'un sous-groupe change d'orientation, aucune prise ne peut être réalisée entre ce sous-groupe, ni aucun autre sous-groupe, lors du changement d'orientation.

3.3.7. Là où les sous-groupes sont indiqués, ils doivent rester intacts en tant que sous-groupes avec uniquement les prises décrites sur les autres compétiteurs de ce sous-groupe. Pour VRV, où un sous-groupe n'est pas tenu de changer son orientation, l'orientation doit être maintenue tout au long de l'inter.

3.3.8. Les prises d'assistance sur les corps des autres membres à l'intérieur d'une formation pointée ne sont pas autorisées.

3.3.9. Les prises d'un compétiteur sur son propre corps au sein d'un sous-groupe ou d'une formation pointée sont autorisées.

3.3.10. Pour le VRV, aucune prise en ligne (réf. 2.3) ne doit croiser une autre prise en ligne à l'intérieur d'une formation.

CHAPITRE 4 – RÈGLES GÉNÉRALES

4.1. Composition des équipes

Les équipes peuvent être composées de compétiteurs de l'un ou des deux sexes, sauf dans le cas d'une catégorie féminine où (à l'exception du caméraman) tous les compétiteurs seront des femmes (voir 6.3.5).

4.2. Tirage au sort

4.2.1. Le tirage au sort des routines sera fait publiquement et supervisé par le juge en chef. Les équipes auront un minimum de deux heures entre la connaissance des résultats du tirage au sort et le début de la compétition.

4.2.2. Tirages au sort des sous-disciplines : Les formations libres (classées par ordre alphabétique) et les routines de blocs (classées par numéros) telles que figurant dans l'Annexe appropriée et désignées dans les paragraphes 4.2.4., 4.2.5., 4.2.6., et 4.2.7. ci-dessous (Ensembles des Figures) seront placées dans un seul et même récipient. Elles seront tirées du récipient les unes après les autres, (sans être remplacées) et ceci déterminera la séquence et le numéro des formations à pointer (4.2.4., 4.2.5., 4.2.6., et 4.2.7) et des sauts de chaque ronde, voir 4.2.3.

4.2.3. Utilisation de l'ensemble des figures : Chaque routine de bloc et chaque formation libre ne seront tirées qu'une seule fois jusqu'à ce que toutes les rondes programmées soient terminées ou que les séquences et formations désignées aient été utilisées. Au cas où des rondes supplémentaires devaient être encore tirées, les blocs et formations désignés seront replacés dans le récipient et le tirage se poursuivra de la même manière.

En cas de ronde de bris d'égalité, l'Ensemble des Figures à utiliser seront les blocs et formations qui n'ont pas encore été tirés au sort pour les rondes programmées et resteront dans le container. Si les blocs et formations restantes ne complètent pas la ronde de bris d'égalité, le tirage de l'Ensemble des Figures d'origine se poursuivra dans cette sous-discipline, en excluant tous les blocs et toutes les formations ayant déjà été tirés au sort pour la ronde de bris d'égalité.

4.2.4. Tirage de toutes catégories (Ouvrte) VR à 4, Féminine VR à 4, VR à 8, et VRV:

Toutes formations libres et en blocs. Chaque ronde sera tirée au sort afin de constituer cinq ou six formations à pointer, quelque soit le numéro qui arrive en premier.

4.2.5. Tirage de catégorie Avancé VR à 4:

Toutes formations libres plus les blocs suivants: 1, 2, 4, 6, 7, 8, 9, 11, 13, 14, 15, 18, 19, 20, 21, et 22. Chaque ronde sera tirée au sort afin de constituer quatre ou cinq formations à pointer, quelque soit le numéro qui arrive en premier.

4.2.6. Tirage de catégorie Intermédiaire VR à 4:

Toutes formations libres plus les blocs suivants: 2, 4, 6, 7, 8, 9, 19, et 21. Chaque ronde sera tirée au sort afin de constituer trois ou quatre formations à pointer, quelque soit le numéro qui arrive en premier.

4.2.7. Tirage de catégorie Débutant VR à 4:

Seulement formations libres. Chaque ronde consistera en trois (3) formations à pointer.

4.3. Utilisation du simulateur de vol

Les compétiteurs ne sont pas autorisés à utiliser un simulateur de vol (soufflerie) après que le tirage au sort ait été effectué.

4.4. Ordre des sauts

4.4.1. L'ordre des sauts pour la première ronde de la compétition de chaque sous-discipline sera déterminé par le directeur de la compétition, le juge en chef et le juge d'épreuve, par tirage au sort. Les équipes devront effectuer les sauts consécutivement dans l'ordre du manifeste.

4.5. Transmission et enregistrement vidéo

Les détails sur la transmission et l'enregistrement vidéo peuvent être trouvés dans la section générale 5.2.6, car ils sont communs à plusieurs disciplines.

4.6. Procédure de sortie

4.6.1. Il n'y a aucune limite quant à la sortie autre que celle imposée par le chef pilote pour des raisons de sécurité.

ACPS MIP 4B juillet 2026

Ce document est contrôlé. La seule version officielle de ce document est celle qui se trouve sur le site Web de l'ACPS.

Toutes les copies imprimées (format papier) sont des versions non officielles.

4.6.2. Les équipes seront responsables de leurs propres sorties une fois que l'avion aura commencé la course de saut et que l'équipe aura été autorisée à sortir.

4.6.3. Vitesse de sortie:

La vitesse de l'avion de saut au moment de la sortie sera la suivante :

- Twin Otter, King Air et Cessna Caravan – à une vitesse indiquée de 80 à 90 nœuds
- Autre appareil – tel que déterminé par les organisateurs de la rencontre.

4.7. Pointage

4.7.1. Une équipe marque un point pour chaque formation pointable de la routine réalisée dans le temps de travail pour chaque ronde. Les équipes peuvent continuer à marquer des points en répétant la routine.

4.7.2. Pour chaque omission, trois points seront déduits. Si à la fois l'inter et la deuxième formation d'un bloc sont omises, cela ne sera considéré que comme une seule omission.

4.7.3. Si une faute sur une formation annotable d'un bloc est répercutée dans l'inter (§ 2.9.), ceci est considéré comme une seule faute, à condition de présenter clairement l'intention de remplir les obligations de cet inter pour le point suivant et qu'aucune autre faute ne soit commise dans cet inter.

4.7.4. Le pointage minimum pour chaque ronde est de zéro.

4.8. Reprises de sauts

4.8.1. Dans le cas d'une situation de NV, le Comité de Contrôle Vidéo évaluera les conditions et les circonstances concernant l'incident et pourra proposer une reprise de saut. Si le Comité de Contrôle Vidéo détermine qu'il y a eu, de la part de l'équipe ou de la part du caméraman pour le compte de l'équipe, un abus intentionnel des règles de la part de l'équipe, aucune reprise de saut ne sera accordée et ils seront crédités d'un pointage de zéro point pour ce saut. Si une reprise de saut est proposée en raison d'une interférence solaire, le pointage maximal possible pour la reprise de saut sera égal au pointage initial attribué plus les points perdus à cause de l'interférence solaire.

4.8.2. Un contact ou autre moyen d'interférence entre une équipe et son caméraman ne sont pas des motifs pour réclamer une reprise de saut.

4.8.3. Des conditions climatiques défavorables durant un saut ne constituent pas un motif de réclamation. Cependant, à la discrétion du juge en chef, une reprise de saut peut être offerte à cause de ces conditions météorologiques.

4.8.4. Tout problème avec l'équipement d'un compétiteur (à l'exception de l'équipement vidéo) ne saurait constituer un motif de reprise de saut.

4.9. Sauts d'entraînement

Aucun saut d'entraînement n'aura lieu après que la publication du tirage ait été rendue publique. Se référer aux Règlements de Compétition MIP4B –Section Générale, CHAPITRE 5 – 5.2.1.

CHAPITRE 5 – JUGEMENT

5.1. Procédure de jugement

Les sauts d'entraînement officiels et les sauts de compétition seront jugés dès que le caméraman fournira la preuve vidéo du saut. Le juge en chef peut modifier cette procédure avec l'autorisation du directeur de la compétition.

5.2. Ordre inverse de classement

Le jugement, pour autant que les conditions le permettent (atterrissages éloignés, reprises de saut, etc.), se fera dans l'ordre inverse du classement. Le juge de l'épreuve peut modifier cet ordre afin de s'assurer que les équipes reçoivent leur résultat avant d'effectuer le tour suivant.

5.3. Nombre de juges

Cinq juges doivent évaluer la performance de chaque équipe. À la discrétion du juge en chef, à des fins opérationnelles, le panel peut être réduit à trois juges.

5.4. Visionnements/Lecture de la preuve vidéo

Les juges visionneront la preuve vidéo de chaque saut une fois (1) à vitesse normale pour déterminer le nombre de points à temps. L'arrêt sur image à la fin du temps de travail sera déterminé par le premier visionnement. Si pour le jugement, un second visionnement du saut ou d'une ou plusieurs parties du saut est nécessaire, celui-ci se fera à vitesse normale ou réduite entre 50 et 90% de la vitesse normale. À la demande du juge d'épreuve, un (3^{ième}) troisième visionnement d'une (des) partie(s) du saut pourra être effectué à vitesse normale ou réduite. La vitesse des deuxième et troisième visionnements (normale ou réduite) sera déterminée par le juge d'épreuve. Le juge en chef déterminera, avant le début de chaque ronde, le pourcentage utilisé pour la vitesse réduite dans toutes le ronde. L'arrêt sur image du premier visionnement sera appliqué à chaque lecture.

5.4.1. Si, une fois les lectures terminées et dans les quinze secondes qui suivent l'annonce du résultat, le juge en chef, le juge d'épreuve ou n'importe quel juge du panel considère qu'il y a eu une erreur évidente de jugement, le juge en chef ou le juge d'épreuve feront relire la(es) partie(s) du saut en question à vitesse réduite conformément au paragraphe 5.4. Si le résultat de l'examen de la (des) partie(s) en question aboutit à une décision au minimum de quatre juges contre un, le résultat sera ajusté en conséquence. Un seul nouveau visionnement est accordé pour chaque saut.

5.5. Évaluation

Les juges utiliseront un système de pointage électronique pour enregistrer leur évaluation de la performance. Les juges peuvent corriger l'enregistrement de leur évaluation après que le saut ait été jugé. Les corrections des évaluations pourront être faites seulement avant que le juge en chef ne signe les feuilles de pointage. Toutes les évaluations individuelles des juges seront publiées.

5.6. Majorité

Une majorité des juges doit avoir une évaluation concordante pour :

- créditer une formation pointable,
- ou assigner une omission,
- ou déterminer une situation de NV.

5.7. Début du temps de travail

Le chronomètre sera géré par les juges ou une personne accréditée par le juge en chef et sera déclenché comme indiqué dans le paragraphe 2.14. Si les juges ne peuvent pas déterminer le début du temps de travail, la procédure suivante sera mise en œuvre : le temps du travail commencera dès que le caméraman quittera l'avion et une pénalité égale à 20% (arrondie au chiffre inférieur) du pointage sera déduite du total des points pour ce saut.

CHAPITRE 6 – RÈGLES SPÉCIFIQUES À LA COMPÉTITION

6.1. Titre de la compétition

Titre de la compétition: “ ___ième Championnats Nationaux Canadiens de parachutisme.”

6.2. Objectifs de la Compétition

Afin de déterminer les Champions Nationaux Canadiens en Vol Relatif dans les épreuves suivantes:

- Compétition de VR à 4 (Ouvverte, Féminine, Avancé, Intermédiaire et Débutant)
- Compétition de VRV à 4,
- Compétition de VR à 8,
- Compétition de VR à 10

6.3. Composition des équipes

- Un (1) capitaine d'équipe et d'un capitaine suppléant (si désiré). Chaque équipe, lors de l'inscription, soumettra le nom du capitaine de l'équipe et du capitaine suppléant (si désiré), l'un des deux sera le seul porte-parole de l'équipe sur les sujets concernant le CNCP, par rapport à la compétition actuelle.
- Suppléant(s)
- Caméramans tels que dans les paragraphes 6.3.5 et 6.3.6.

6.3.1. Lors d'un CNCP :

- Équipes de VR à 4 jusqu'à : Cinq (5) compétiteurs de VR à 4
- Équipes féminines de VR à 4 jusqu'à : Cinq (5) compétitrices féminines de VR
- Équipes de VRV à 4 jusqu'à : Cinq (5) compétiteurs de VRV à 4
- Équipes à 8 jusqu'à : Dix (10) compétiteurs de VR à 8
- Équipes de vitesse à 10, jusqu'à douze (12) compétiteurs

6.3.2. Équipe de VR à 4:

L'équipe sera constituée de 4 membres de VR au maximum. Néanmoins, l'équipe peut inscrire jusqu'à cinq membres, dont pas plus d'un seul est inscrit aussi avec une autre équipe, et n'importe lequel des quatre membres de l'équipe, sur les cinq, ainsi inscrit peut sauter dans une ronde de la compétition, voir ci-dessous paragraphe 6.3.5. Aucun autre remplacement n'est permis. Toute équipe qui, n'a plus que trois membres ou moins de trois membres, sera éliminée du ompétition. De plus, l'équipe inscrira un caméraman, ou pourra inscrire un caméraman suppléant. Si l'un des membres de l'équipe souhaite échanger sa place avec celle du caméraman, il/elle peut le faire après consultation du juge en chef.

6.3.3. Équipe de VR à 8:

L'équipe sera constituée de 8 membres de VR. Néanmoins, l'équipe peut inscrire jusqu'à dix membres, dont pas plus de deux ne seront inscrits avec une autre équipe, et n'importe lequel des huit membres d'équipe, sur les dix, ainsi inscrits peuvent sauter dans une ronde, conformément au paragraphe 6.3.5. Aucun autre remplacement n'est permis. Toute équipe qui, n'a plus que sept membres ou moins de sept membres, sera éliminée du compétition. De plus, l'équipe inscrira un caméraman, ou pourra inscrire un caméraman suppléant. Si l'un des membres de l'équipe souhaite échanger sa place avec celle du caméraman, il/elle peut le faire après consultation du juge en chef.

6.3.4. Équipe de VR à 10:

L'équipe sera constituée de 10 membres de VR. L'équipe peut inscrire jusqu'à 12 membres, caméraman inclus, mais sera éliminée de la compétition si, pour toute raison, elle est réduite à neuf membres ou moins et un caméraman.

6.3.5. Aucun compétiteur ne peut sauter avec plus d'une équipe pendant la même ronde. Si un compétiteur est inscrit avec plus d'une équipe dans un sous-discipline et a déjà sauté avec une équipe et que, pour toute raison, saute avec une seconde équipe lors d'une ronde ultérieure, ce compétiteur ne doit pas sauter de nouveau avec la première équipe. De plus, aucun compétiteur ne peut participer simultanément à ouverte de VR à 4 et à féminine de VR à 4. Dans le compétition, une équipe se voit accorder une reprise de saut pour une ronde si un membre de l'équipe est blessé ou est incapable d'effectuer la reprise de saut, alors cette disposition ne s'applique pas à la reprise de saut, dans ce sens qu'un membre inscrit qui a déjà sauté dans cette ronde avec une autre équipe peut effectuer la reprise de saut, afin de permettre à l'équipe de terminer la reprise de saut. La question d'une blessure légitime sera décidée par les

organismes de la compétition – plus précisément par le directeur de la rencontre, le juge en chef, le responsable de la sécurité de la rencontre ou tout médecin présent.

6.3.6. Les caméramans:

Doivent s'inscrire dans chaque équipe comme un membre de l'équipe; et par conséquent, seront considérés comme l'un des compétiteurs de l'équipe.

- (1) Toutes catégories à 4, Féminines, Avancé, à 8, et VRV, les équipes peuvent inscrire un caméraman suppléant lors de l'inscription initiale ou pendant la compétition. Ce compétiteur sera considéré comme un membre de l'équipe en vue des récompenses et médailles.
- (2) Épreuves intermédiaires et Débutant à 4, les équipes peuvent remplacer leur caméraman une fois, à tout moment, après le début du compétition, après avoir informé le juge en chef du changement.

6.3.7. Les caméramans ne peuvent s'enregistrer qu'avec une seule équipe. Les caméramans suppléants peuvent s'enregistrer avec plus d'une équipe; cependant, les sections appropriées 6.3.4 A et B, s'appliquent aux caméramans suppléants.

6.4. Programme du compétition

6.4.1. Le CNCP est constitué des compétitions de Vols Relatifs:

- À 4: 10 rondes, dont toutes seront pointées pour déterminer les classements. Trois (3) rondes constitueront un compétition valide.
- À 8: 6 rondes, dont toutes seront pointées pour déterminer les classements. Deux (2) rondes constitueront un compétition valide.
- VRV: 10 rondes, dont toutes seront pointées pour déterminer les classements. Trois (3) rondes constitueront un compétition valide.
- À 10 (Vitesse): 4 rondes, dont toutes seront pointées pour déterminer les classements. Deux (2) rondes constitueront un compétition valide.

6.4.2. Du temps doit être réservé avant la fin de chaque compétition pour permettre la réalisation de la ronde de bris d'égalité.

6.4.3. Non utilisé

6.5. Déclaration des champions

6.5.1. Les médailles sont attribuées comme suit: Tous les membres d'équipes dans ces compétitions se verront attribuer des médailles pour les premières, secondes et troisièmes places.

6.5.2. Les équipes de VR à 4 dont le pointage total est le plus élevé sera déclarée « Champions Nationaux de Vol Relatif à 4 » pour la catégorie dans laquelle elles sont inscrites.

- (1) Ouverte
- (2) Avancé
- (3) Intermédiaire
- (4) Débutant
- (5) Féminine

6.5.3. La catégorie ouverte de VR à 4 est la seule catégorie qui peut prétendre à devenir l'Équipe Nationale Canadienne de VR à 4.

6.5.4. Les équipes féminines inscrites à la compétition Ouverte sont qualifiées pour être déclarées comme Championnes Ouverte (6.5.2.1) de même que Championnes Nationales Féminines de VR à 4 s'il n'y a pas de une catégorie féminine distincte.

6.5.5. L'équipe de VR à 8 dont le pointage total est le plus élevé sera déclarée Championne de Vol Relatif à 8.

6.5.6. L'équipe de Vol Relatif Vertical dont le pointage total est le plus élevé sera déclarée Championne de Vol Relatif Vertical.

6.5.7. Les équipes Avancés ne sont pas qualifiées pour les championnats, conformément au paragraphe 6.5.3. Cependant, s'il n'y a pas de catégorie « Ouverte », alors, l'équipe Avancé gagnante serait qualifiée, conformément au paragraphe 5.1.

6.5.8. L'équipe de VR à 10 ayant reçu le pointage total le plus bas, basé sur toutes les rondes terminées, sera déclarée Championne Nationale de VR à 10 (Vitesse).

6.6. Médailles

Veillez-vous référer à la section générale 4.11 du MIP 4B.

6.7. Médailles des caméramans

Dans les Disciplines de Vol Relatif, les caméramans recevront des médailles s'ils sont les caméramans officiels d'équipes gagnantes et ont filmé au moins 70% des sauts des équipes ou sont enregistrés comme compétiteurs suppléants d'une équipe gagnante et soumis aux restrictions de citoyenneté expliquées dans le manuel MIP 4B – Règlements de la compétition - Section Générale - 4.4.1.

CHAPITRE 7 – DÉFINITION DES SYMBOLES

7.1. Codification dans les annexes de tirage au sort

La codification des annexes de l'ensemble des figures est la suivante:

7.1.1 Indique la direction d'une rotation par un sous-groupe	
7.1.2 Indique une rotation par un sous groupe, quelle que soit la direction	
7.1.3 Indique une rotation par tous les sous-groupes	
7.1.4 a) Indique une précision de l'intension en VRV	
7.1.4 b) Indique une précision de l'intension en VR	
7.1.5 Indique un changement d'orientation verticale VRV	

7.2. Visualisation de la position des prises

7.2 Visualisation des positions de prises, réf. 2.2 BRAS: JAMBE: Pour le VRV – PIED Remarque : Une prise de pied se situe sur la cheville, ou en-dessous de la cheville	
---	---

CHAPITRE 8 – VR À 10 (VITESSE)

Le sous-discipline de VR à 10 (Vitesse) se déroulera seulement après les compétitions VR à 4, VR à 8 et VRV sont terminées. Les règles décrites ci-dessous doivent régir le compétition. Quand ces règles sont insuffisantes, on doit se référer aux règles de VR.

8.1. Objectif du compétition

Après avoir correctement suivi les procédures de sortie, l'objectif de l'équipe est de terminer une seule formation 10, tirée au sort parmi l'ensemble des figures, et de tenir cette formation pendant 5 secondes.

- (1) Les images en miroir de formations aléatoires sont autorisées.

8.2. L'équipe

Jusqu'à 12 membres peuvent composer l'équipe, caméraman compris, mais l'équipe sera éliminée de la compétition si, pour toute raison, elle est réduite à neuf membres ou moins, avec le caméraman.

8.3. Tirage au sort de la compétition

Les rondes doivent être tirées comme suit:

- (1) Les représentations des formations libres de lettres (étoile « star » exclus) de l'ensemble des figures sont placées dans une boîte.
- (2) Leur retrait une par une de la boîte, sans être remplacées, détermine la formation la construire lors de la première, troisième et quatrième rondes.
- (3) La formation de la seconde ronde sera une étoile (star).

8.4. Nombre de sauts

Le nombre minimal de rondes à réaliser pour que le compétition soit validée est de deux et le maximum (prévu) est de quatre. Le juge en chef, en consultation avec le directeur de la compétition, peut réduire le nombre minimum de tours pour des raisons météorologiques ou autres qu'il juge raisonnables.

8.5. Altitude

Chaque saut devra être effectué à 11 000 pieds au-dessus du sol.

8.6. Temps de travail

Le temps de travail débute lorsque le premier compétiteur (autre que le caméraman) franchit la ligne de départ quand la formation requise est terminée.

- (1) Si aucune sortie claire n'est montrée, l'équipe se verra attribuer le score maximum de 35 secondes.
- (2) Chaque formation doit être réalisée dans les 35 secondes et maintenue pendant un minimum de cinq secondes.
- (3) Le temps de travail total est de 40 secondes.
- (4) Les images miroir de formations libres sont autorisées.

8.7. Altitude réduite

Seulement pour des raisons météorologiques, et avec le consentement du juge en chef, le directeur de la compétition peut abaisser l'altitude de sortie et/ou le temps de travail et poursuivre la compétition. Si une ronde de ne pas être terminée à l'altitude spécifiée dans le paragraphe 3.5:

- (1) Les équipes qui n'ont pas sauté termineront la ronde à l'altitude inférieure.
- (2) Les équipes ayant déjà sauté dans cette ronde se verront attribuer un nouveau pointage en utilisant le temps de travail réduit;
- (3) Dans ce cas : L'altitude exacte est abaissée à 8 500 pieds et le temps de travail maximal est de 25.00 secondes.

8.8. Procédures de sorties

- (1) Une ligne de départ est marquée au sol à partir de l'avant de la porte latérale de l'avion jusqu'à la partie arrière du fuselage de la porte, et pour l'avion d'où la porte est articulée mécaniquement à l'arrière, la ligne est dessinée à cinq pieds à l'avant du bord du hayon et parallèle au bord du hayon.
- (2) L'équipe doit s'aligner derrière la ligne de départ, et aucun membre de l'équipe, excepté le caméraman, ne doit entrer en contact avec une partie de l'avion du côté de la porte ou du hayon de la ligne avant de commencer la sortie. Le caméraman est la seule personne autorisée du côté de la porte, sur la ligne.
- (3) Le caméraman doit enregistrer une image, incluant la ligne de départ au sol et le moment où le premier membre ou les membres de l'équipe franchissent la ligne au début de la sortie de l'avion.
- (4) Chaque membre de l'équipe autre que le caméraman doit présenter une séparation individuelle à un moment donné après avoir quitté l'avion et avant que la formation ne soit terminée.
- (5) Toute(s) autre(s) équipe(s) se trouvant dans l'avion ne doit/doivent pas perturber l'équipe sortante. Toute interférence avec une autre équipe nuisant à la performance de l'équipe sortante entraînera une pénalité de 5 secondes.

8.9. Pointage

- (1) Chaque équipe reçoit un pointage (en secondes) pour la formation à 10 qui est tenue pendant au moins cinq (5) secondes.
- (2) Ces cinq secondes doivent entrer dans le temps de travail (par ex, la dernière prise doit être réalisée en 35 secondes).
- (3) Le pointage pour chaque saut est calculé en faisant la moyenne des 3 pointages à 1/100 (.01) de seconde.
 - a) Si deux juges sont d'accord sur le fait que les procédures de sorties et les critères de formations ont été respectés et le temps de réalisation du VR à 10 est de 35.00 secondes ou moins, le pointage est la moyenne du temps des deux juges.
 - b) Si au moins deux juges sont d'accord sur le fait que les procédures de sorties et les critères de formations n'ont pas été respectés (comme stipulé dans le paragraphe 8.10), l'équipe recevra le pointage maximal de 35.00 secondes.
- (4) Il est de la responsabilité de l'équipe de présenter clairement la formation correcte à pointer.

8.10. Pointage maximal

Une équipe recevra le pointage maximal de 40.00 secondes (ou 25 secondes si l'altitude de sortie est réduite) si:

- (1) Elle ne termine pas la formation correcte de VR à 10;
- (2) Elle ne parvient pas à présenter clairement la formation;
- (3) L'image vidéo ne parvient pas à enregistrer une image de la ligne de telle sorte que les juges ne peuvent pas voir le moment précis pendant lequel le premier membre de l'équipe ou les membre de l'équipe franchit/franchissent la ligne;
- (4) La séparation totale avant la construction de la formation n'est pas représentée;
- (5) Il y a un contact avec une partie de l'avion sur la porte latérale de la ligne de sortie avant le début de la sortie;
- (6) La formation terminée n'est pas tenue pendant 5.00 secondes ou
- (7) La formation n'est pas terminée en 35.00 secondes

8.11. Procédures de jugement

Le compétition sera évaluée par trois juges. Les juges observeront chaque saut pas plus de trois fois à une vitesse normale. Les juges observeront le saut une fois pour déterminer que les procédures de sorties ont été respectées et confirmer que la formation à 10 a été réalisée. Suite au premier visionnement, les juges peuvent se concerter pour déterminer le moment de la sortie, pour confirmer qu'il y a une séparation totale entre les membres de l'équipe et pour déterminer la réalisation (ou pas) d'une formation à 10. Le second et le troisième visionnement permettront de déterminer le temps nécessaire pour la formation à 10; de déterminer si la formation à 10 est correcte ou pas et de confirmer que la formation a été tenue pendant 5 secondes.

8.11.1 Procédure de jugement manuel:

Trois juges observeront le saut sur un magnétoscope et enregistreront leur évaluation sur leurs propres feuilles de pointage. Les juges ne les regarderont pas plus de trois fois à vitesse normale. Les juges observeront le saut une fois pour déterminer que les procédures de sorties ont été respectées et confirmer que la formation à 10 a été réalisée. Suite au premier visionnement, les juges peuvent se concerter pour déterminer le moment de la sortie, pour confirmer pour confirmer qu'il y a une séparation totale entre les membres de l'équipe et pour déterminer la réalisation (ou pas) d'une formation à 10. Le second et le troisième visionnement permettront de déterminer le temps nécessaire pour la formation à 10; de déterminer si la formation à 10 est correcte ou pas et de confirmer que la formation a été tenue pendant 5 secondes.

Les chronomètres utilisés pour déterminer le temps de travail seront déclenchés quand une partie du corps d'un membre de l'équipe (autre que le caméraman) franchira la ligne de départ et devront être capables de lire au centième de seconde près. Les juges

enregistreront le temps de formation à 10 et le moment où le premier membre de l'équipe rompt avec la formation afin de déterminer si le temps nécessaire de tenue de 5.00 secondes a été réalisé.

8.12. Sauts d'entraînement

Les sauts d'entraînement seront disponibles sur le site pendant un certain laps de temps la semaine précédant le CNCP et avant la fermeture des inscriptions. Les sauts d'entraînement ne peuvent pas être effectués après que le tirage au sort ait été rendu public. Se référer au Manuel MIP4B – Règlements de Compétition –Section Générale, CHAPITRE 5 – 5.2.1.

8.13. Détermination des gagnants

Le gagnant est l'équipe qui a reçu le pointage le plus bas, basé sur toutes les rondes terminées. En cas d'égalité du pointage pour la première, seconde et troisième place, l'ordre de procédures suivant sera appliqué jusqu'à ce que les trois premières places soient établies:

- (1) une ronde de sauts additionnels, toutefois, pas plus de deux pour que les sauts de bris d'égalité puissent être effectués;
- (2) le pointage le plus rapide de toute ronde terminée;
- (3) le pointage le plus rapide en commençant par la dernière ronde terminée et en continuant dans l'ordre inverse, ronde par ronde, jusqu'à ce que l'une ou l'autre des équipes soit gagnant.

ANNEXE AA – MANUEL DE JUGEMENT ET DE POINTAGE VR/VRV

AA.1. Manuel de jugement et de pointage : Si un système de pointage électronique n'est pas disponible :

AA.2. Cinq juges observeront le saut sur un matériel de production vidéographique et noteront leur évaluation sur leurs propres feuilles de pointage.

Les juges observeront chaque saut pas plus de trois fois. La première fois à vitesse normale. À la demande d'au moins deux juges, si un appel de jugement a lieu, un second visionnement du saut sera réalisé à vitesse normale ou réduite de 70-90 pour cent par rapport à la vitesse normale. Un troisième (3^{ième}) visionnement de la/des partie(s) du saut peut être réalisé à vitesse normale ou réduite. La vitesse des second et troisième visionnements (normale ou réduite) sera déterminée par le juge en chef. Le juge d'épreuve décidera, avant le début de la compétition, du pourcentage de vitesse réduite à utiliser pour les différentes sous-disciplines. L'arrêt sur image du premier visionnement s'appliquera à chaque lecture. La nécessité de déterminer les points en temps réel prévaudra sur le visionnement à vitesse réduite.

AA.3. Le juge d'épreuve désignera une personne pour verbaliser afin d'assister les juges pour déterminer l'expiration du temps de travail.

AA.4. Si les juges ne peuvent pas déterminer le début du temps de travail, la procédure suivante sera appliquée : Le temps de travail débutera quand le caméraman quittera l'avion et une pénalité équivalente à 20% (arrondi au chiffre inférieur) du pointage pour ce saut sera déduite du pointage pour ce saut.

AA.5. Des notes d'infraction seront assignées à la formation concernée, si elle a été pénalisée par une majorité des juges ayant observé le saut.

AA.6. Révision de l'évaluation: Si, une fois les visionnements terminés et dans les quinze secondes après connaissance du résultat, le juge d'épreuve considère qu'une évaluation totalement erronée s'est produite, le juge d'épreuve contrôlera que seulement cette/ces partie(s) du saut en question soit(en)t révisées. Si les résultats de la révision, par décision unanime des juges sur la/les partie(s) concernée(s), le pointage pour ce saut sera ajusté en conséquence. Le panel de juges, convaincu d'une infraction totale, devra indiquer discrètement au juge d'épreuve qu'une révision pourrait se révéler nécessaire. Si une majorité des juges a appliqué des notes d'infraction à la formation, aucune révision n'aura lieu.

AA.7. Le temps de travail sera considéré comme ayant été correctement enregistré si la double ligne verticale de temps est dessinée sur la feuille de pointage, même si aucun temps d'observation ni autre remarque ne sont écrites.

AA.8. Le chronomètre utilisé pour déterminer le temps de travail sera déclenché à la sortie du premier saut de l'avion, effectué du premier sauteur, et doit être capable de lire à la centième de seconde près.

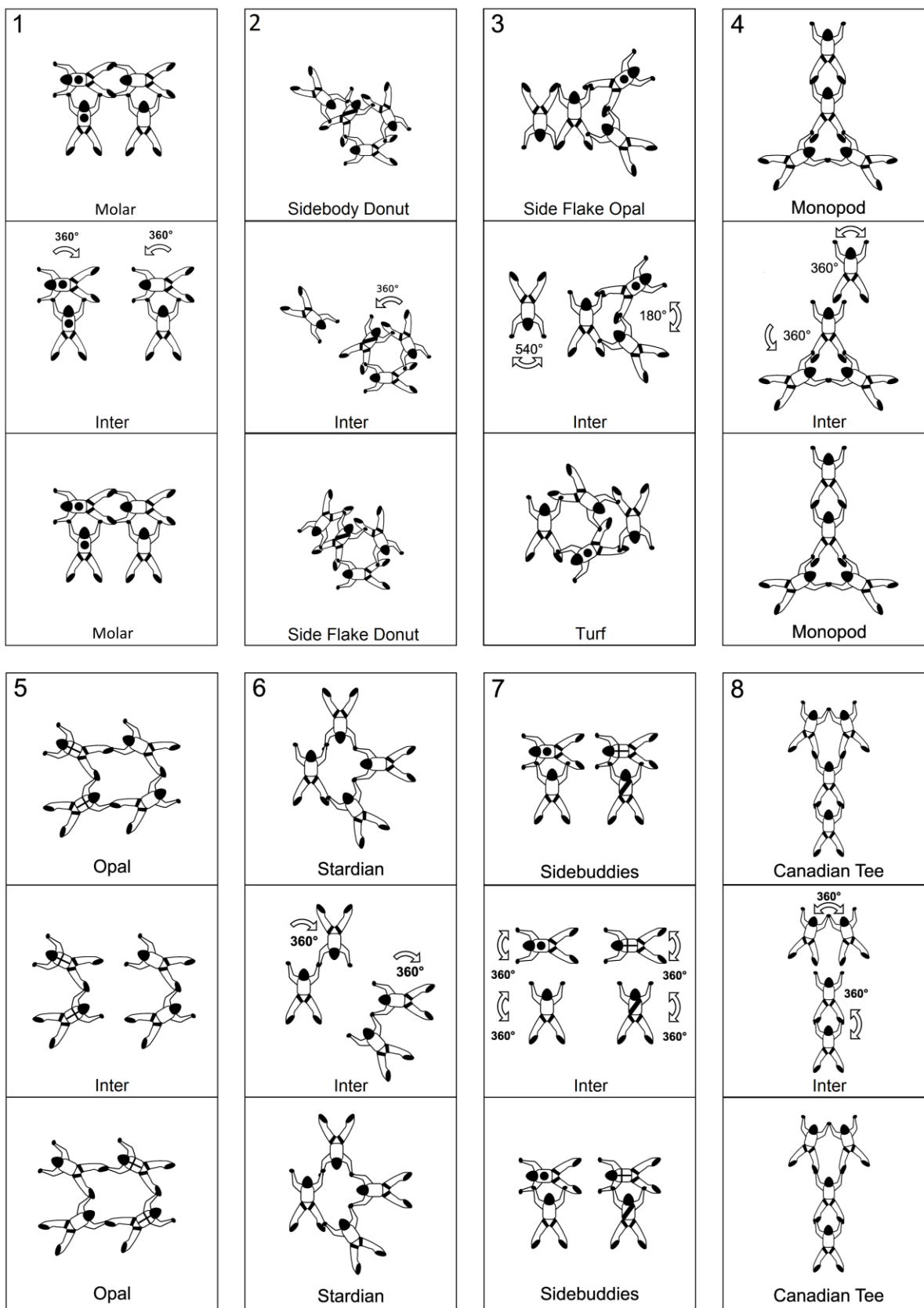
AA.9. Une reprise de saut sera faite dès que possible, si l'un des cas suivants se produit:

- (1) moins de quatre juges ont évalué le saut;
- (2) moins de trois juges ont enregistré un temps de travail.

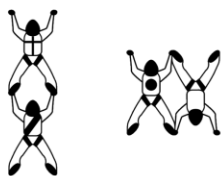
AA.10. Les signes à utiliser sur la feuille de pointage sont :

- | | |
|--|----|
| • Formation correcte à pointer (Formation, intermédiaire OK): | / |
| • Infraction; (Formation, intermédiaire PAS OK) | O |
| • Omission | X |
| • Formations, Inters ou séparations totales non visibles sur écran en raison des conditions météorologiques ou de facteurs liés à l'équipement du caméraman qui ne peut pas être contrôlé. | NV |
| • Aucun début ou aucune fin précise du temps de travail | NT |
| • Fin du temps de travail | // |

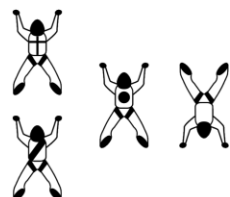
ANNEXE I – BLOCS DE VR À 4



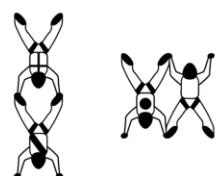
9



Cat+Accordion

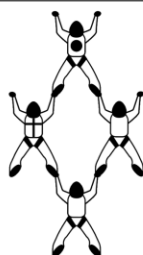


Inter

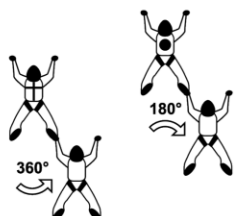


Cat+Accordion

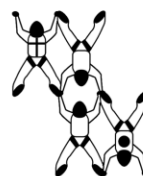
10



Diamond

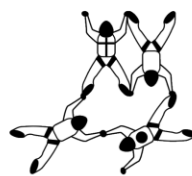


Inter

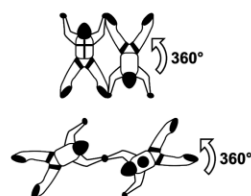


Bunyp

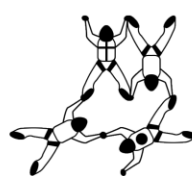
11



Photon

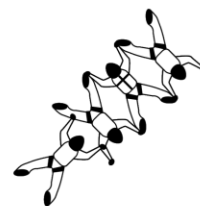


Inter

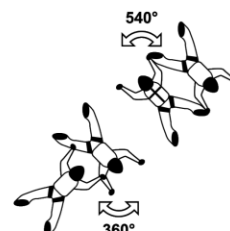


Photon

12



Bundy

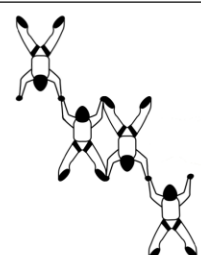


Inter

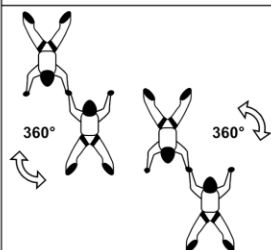


Bundy

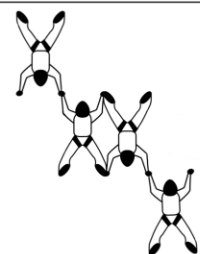
13



Mixed Accordions

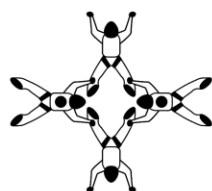


Inter

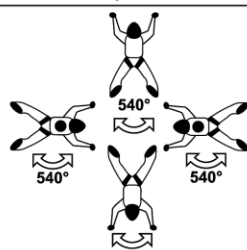


Mixed Accordions

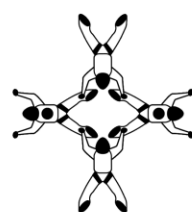
14



Bipole

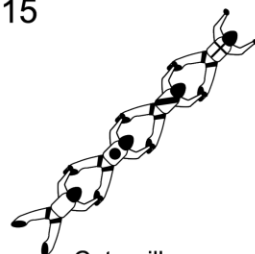


Inter

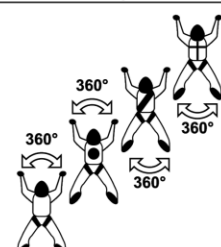


Bipole

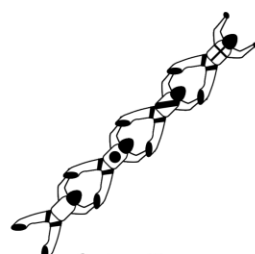
15



Caterpillar



Inter

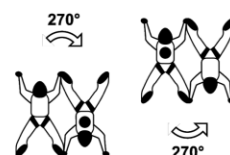


Caterpillar

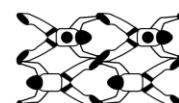
16



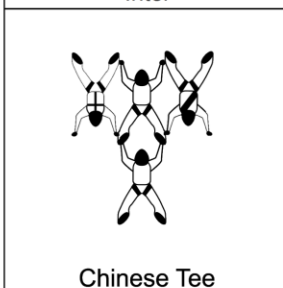
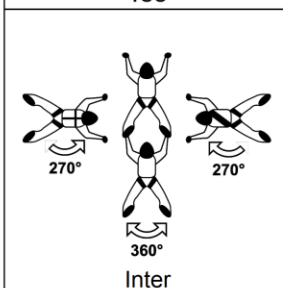
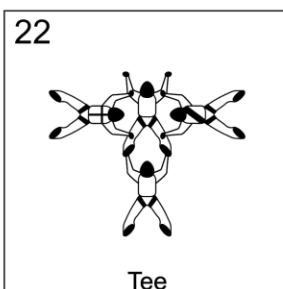
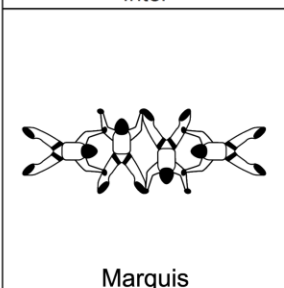
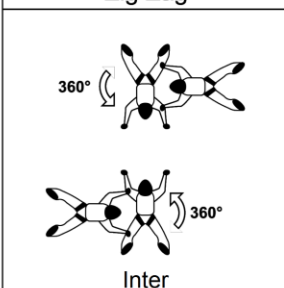
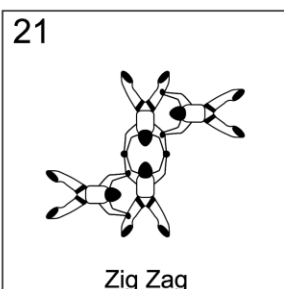
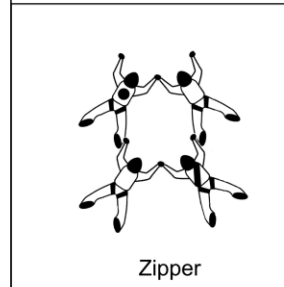
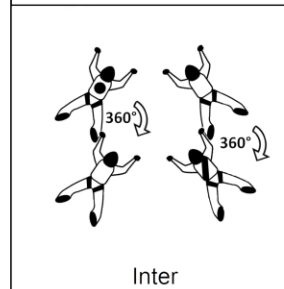
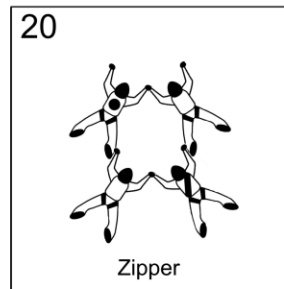
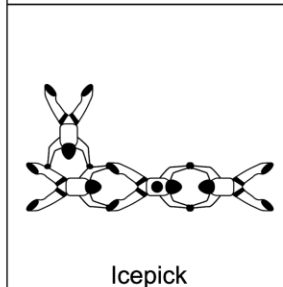
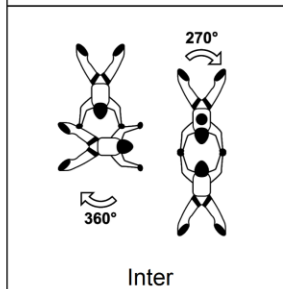
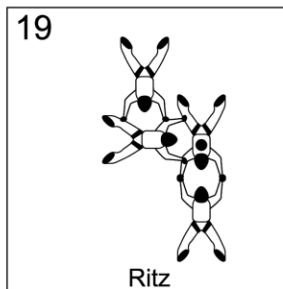
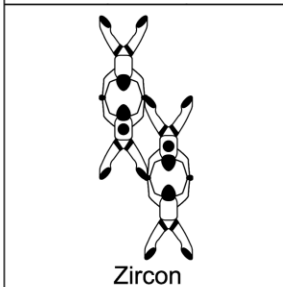
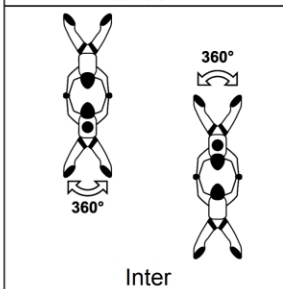
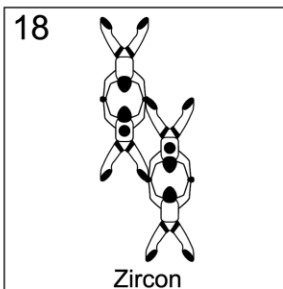
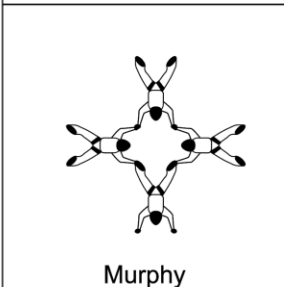
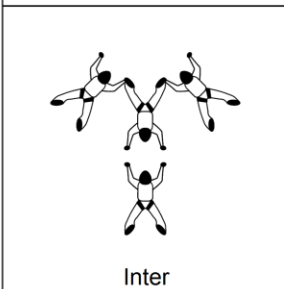
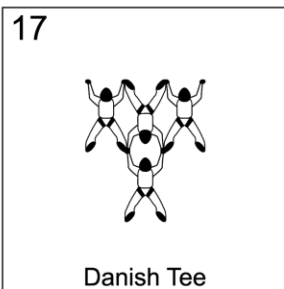
Compressed



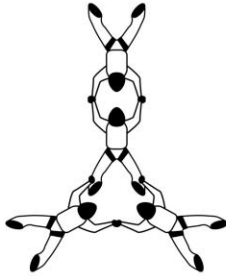
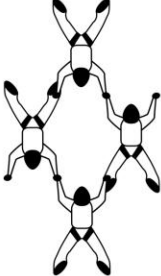
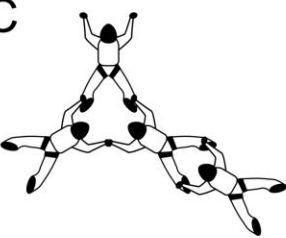
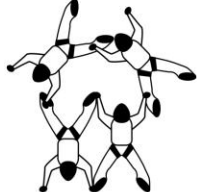
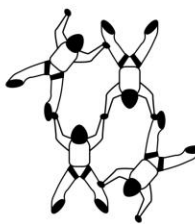
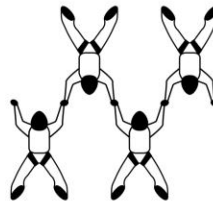
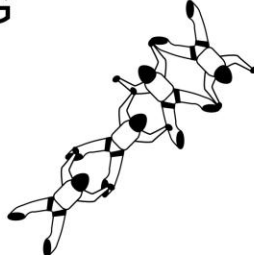
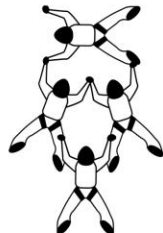
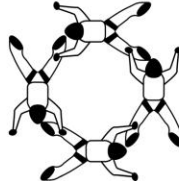
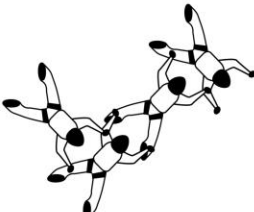
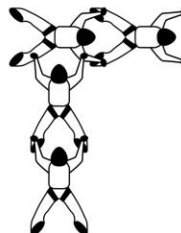
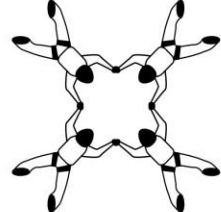
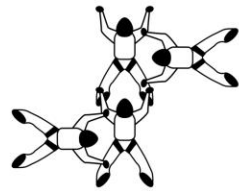
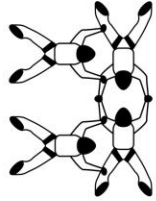
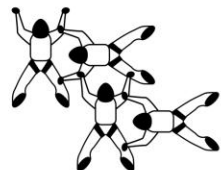
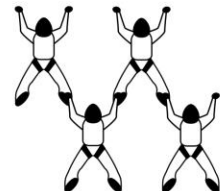
Inter



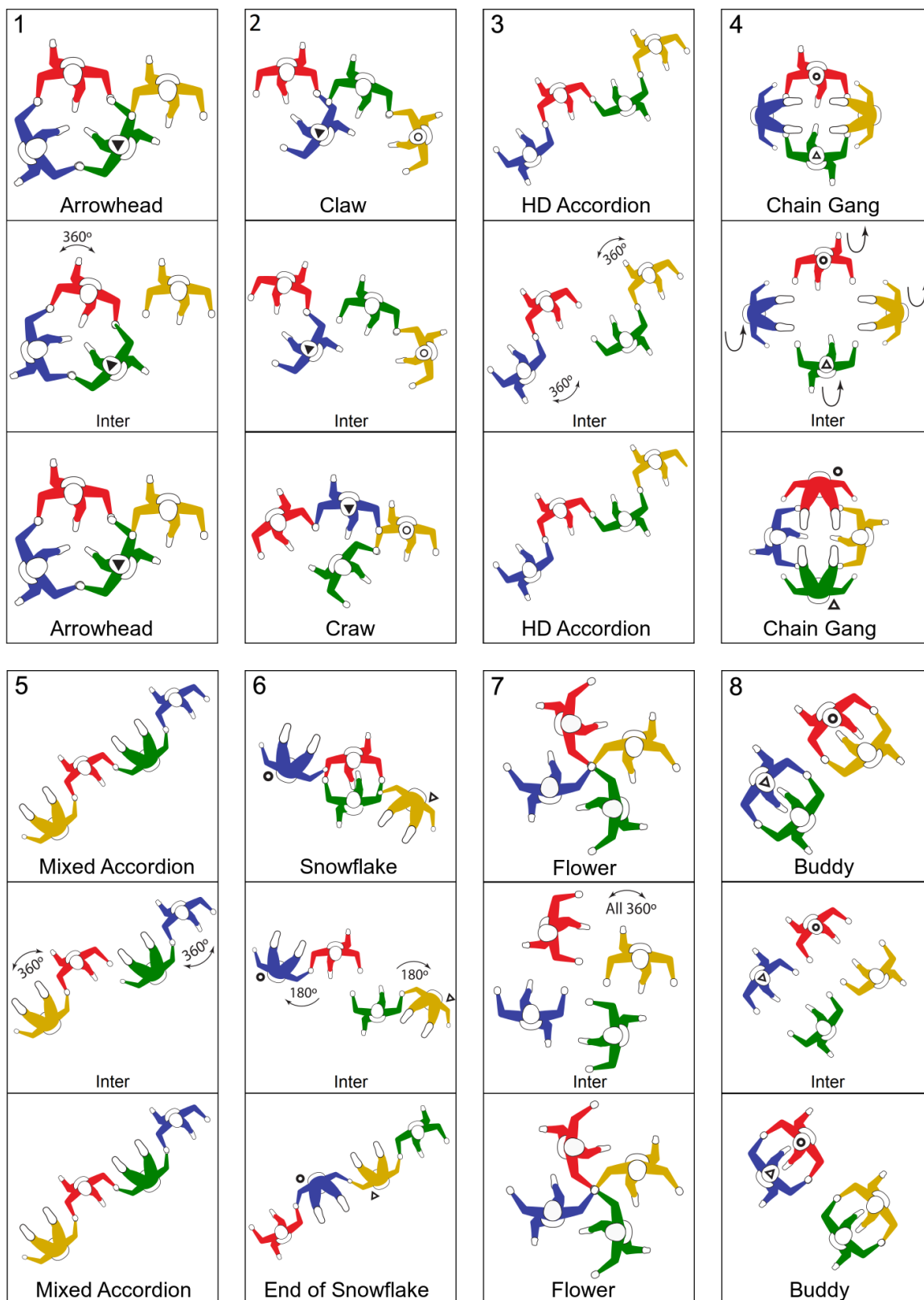
Box



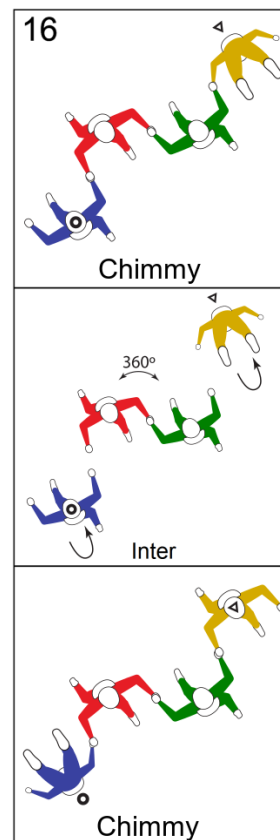
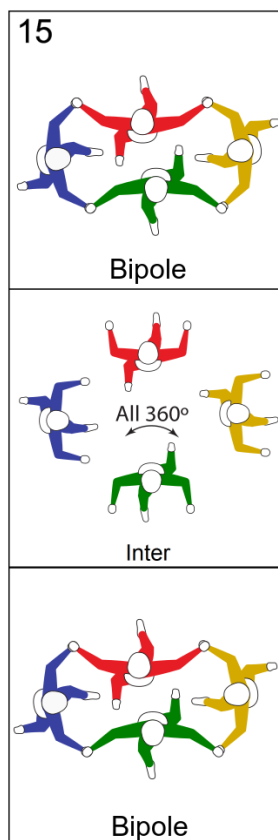
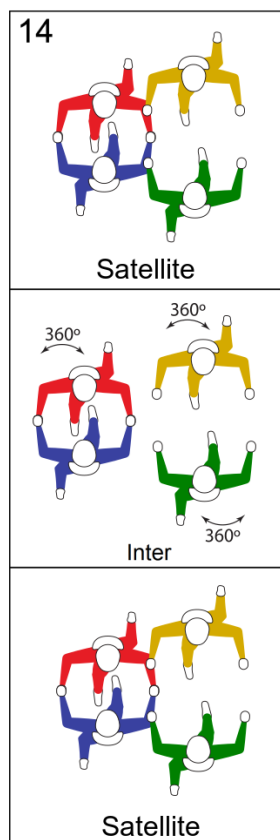
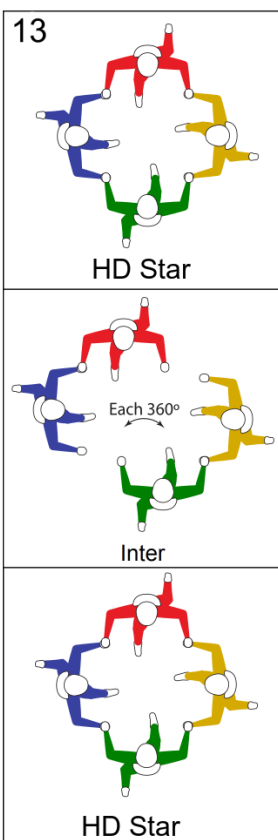
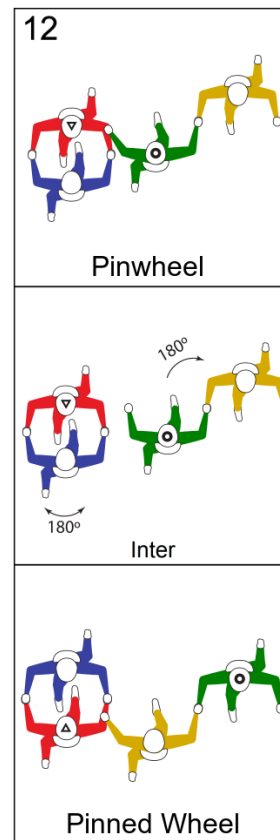
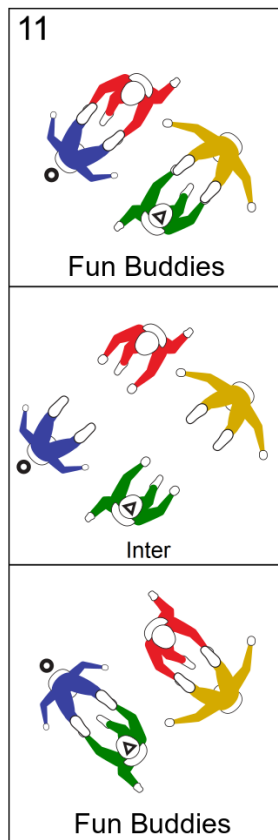
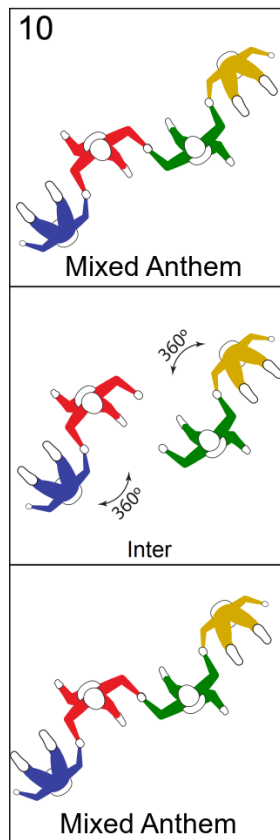
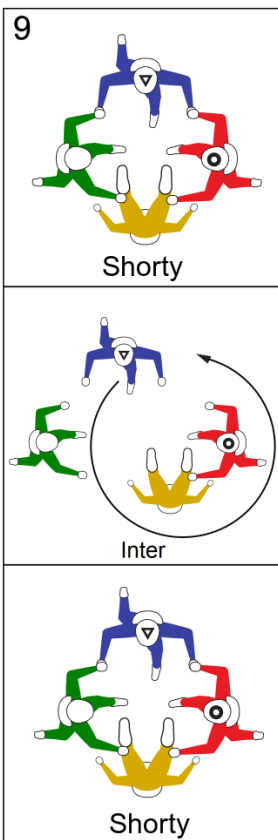
ANNEXE II – FIGURES LIBRES DE VR À 4

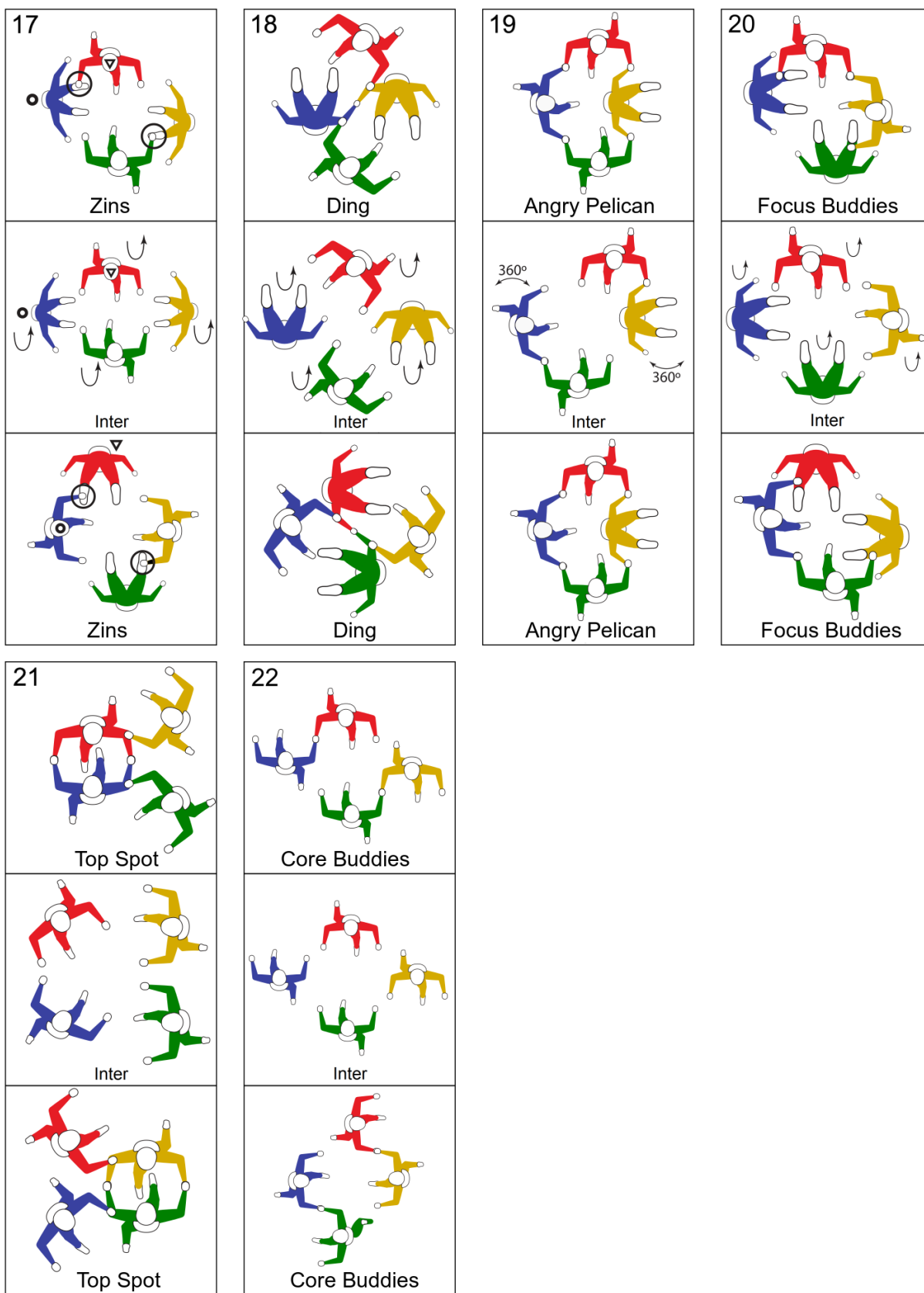
A  Unipod	B  Stairstep Diamond	C  Murphy Flake	D  Yuan
E  Meeker	F  Open Accordion	G  Cataccord	H  Bow
J  Donut	K  Hook	L  Adder	M  Star
N  Crank	O  Satellite	P  Sidebody	Q  Phalanx

ANNEXE III – BLOCS DE VRV À 4



 Images Copyright United States Parachute Association

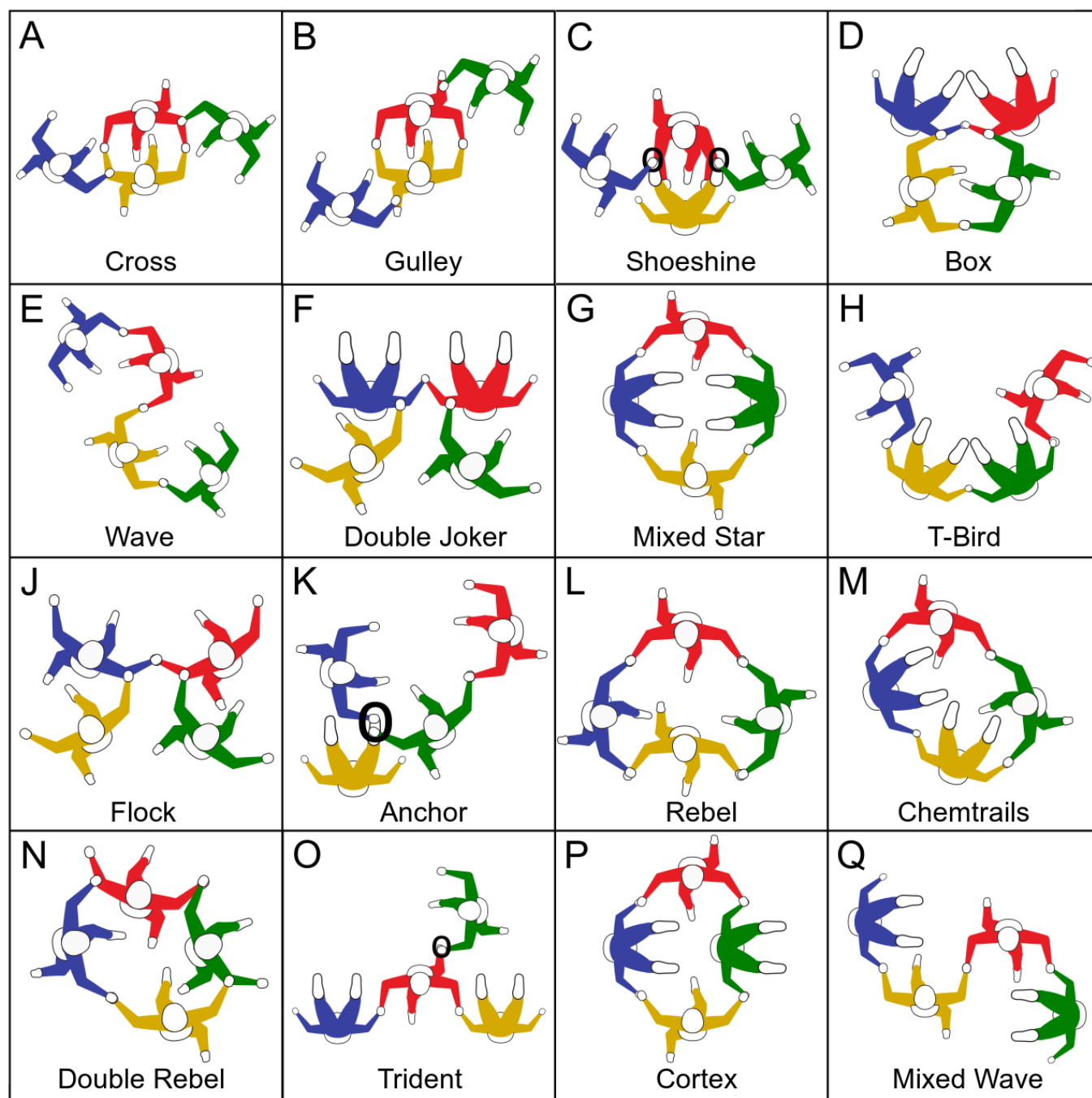




Note: A circle denotes a foot grip (ref. Competition Rules 2.2)

 **USPA** Images Copyright United States Parachute Association

ANNEXE IV – FIGURES LIBRES DE VRV À 4

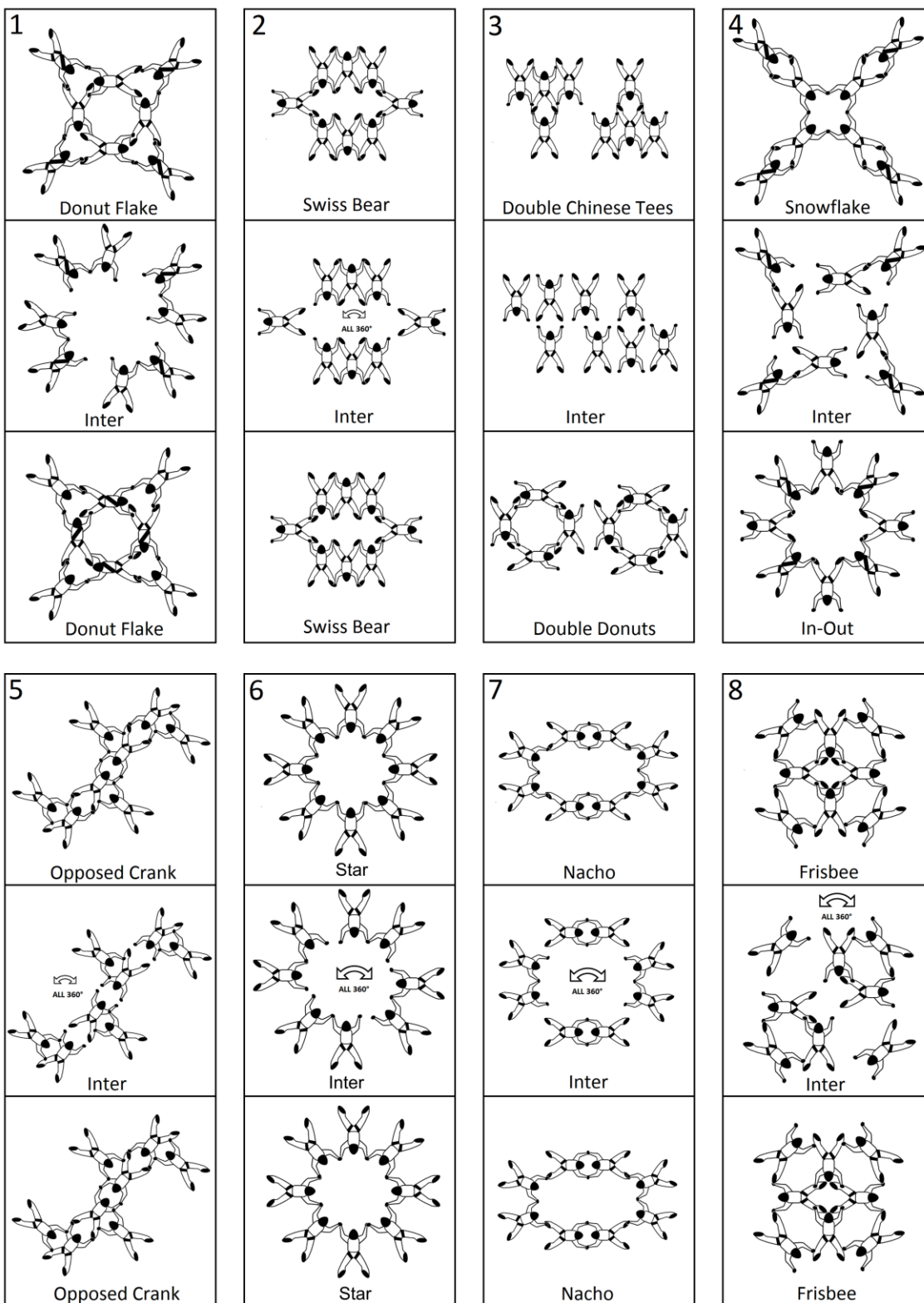


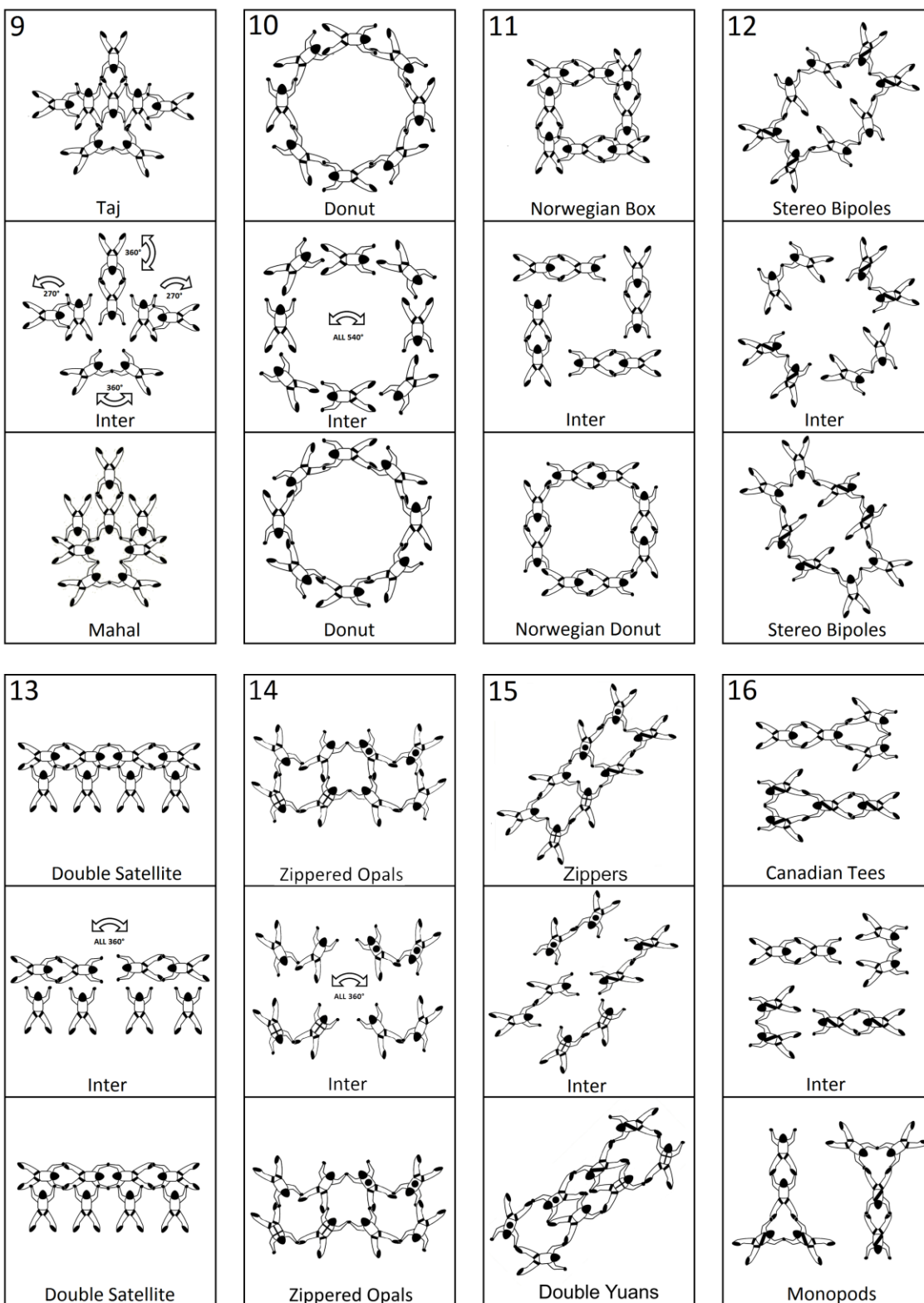
Note: A circle denotes a foot grip (ref. Competition Rules 2.2)

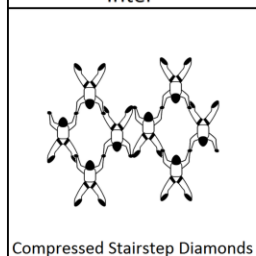
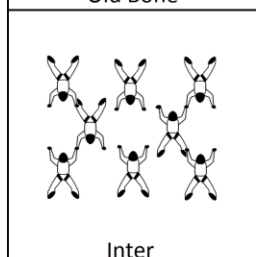
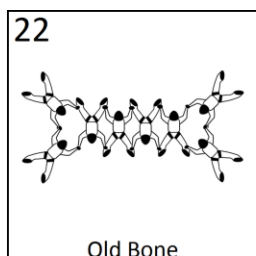
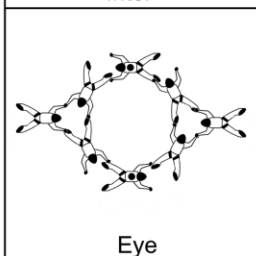
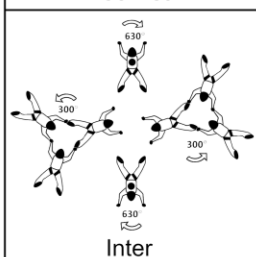
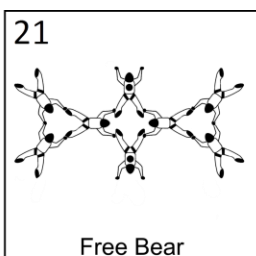
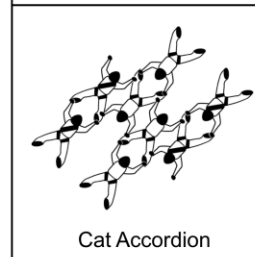
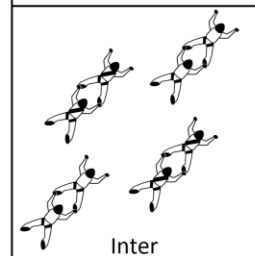
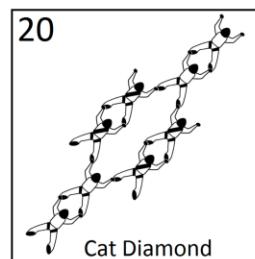
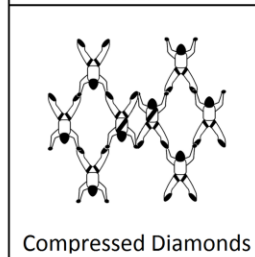
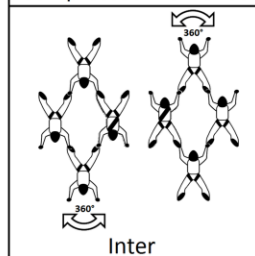
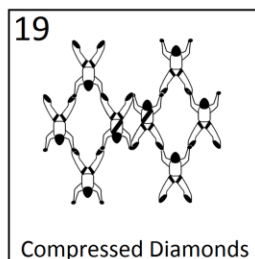
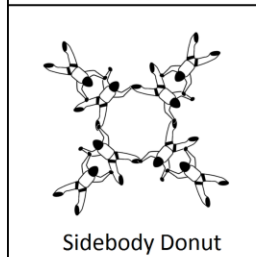
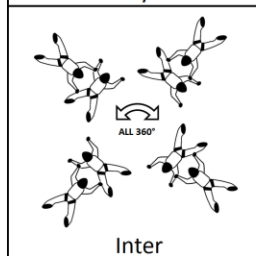
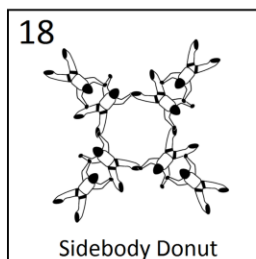
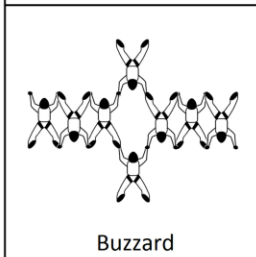
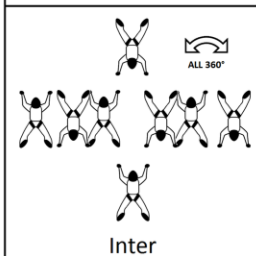
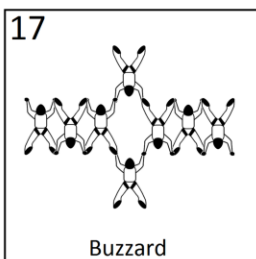


USPA Images Copyright United States Parachute Association

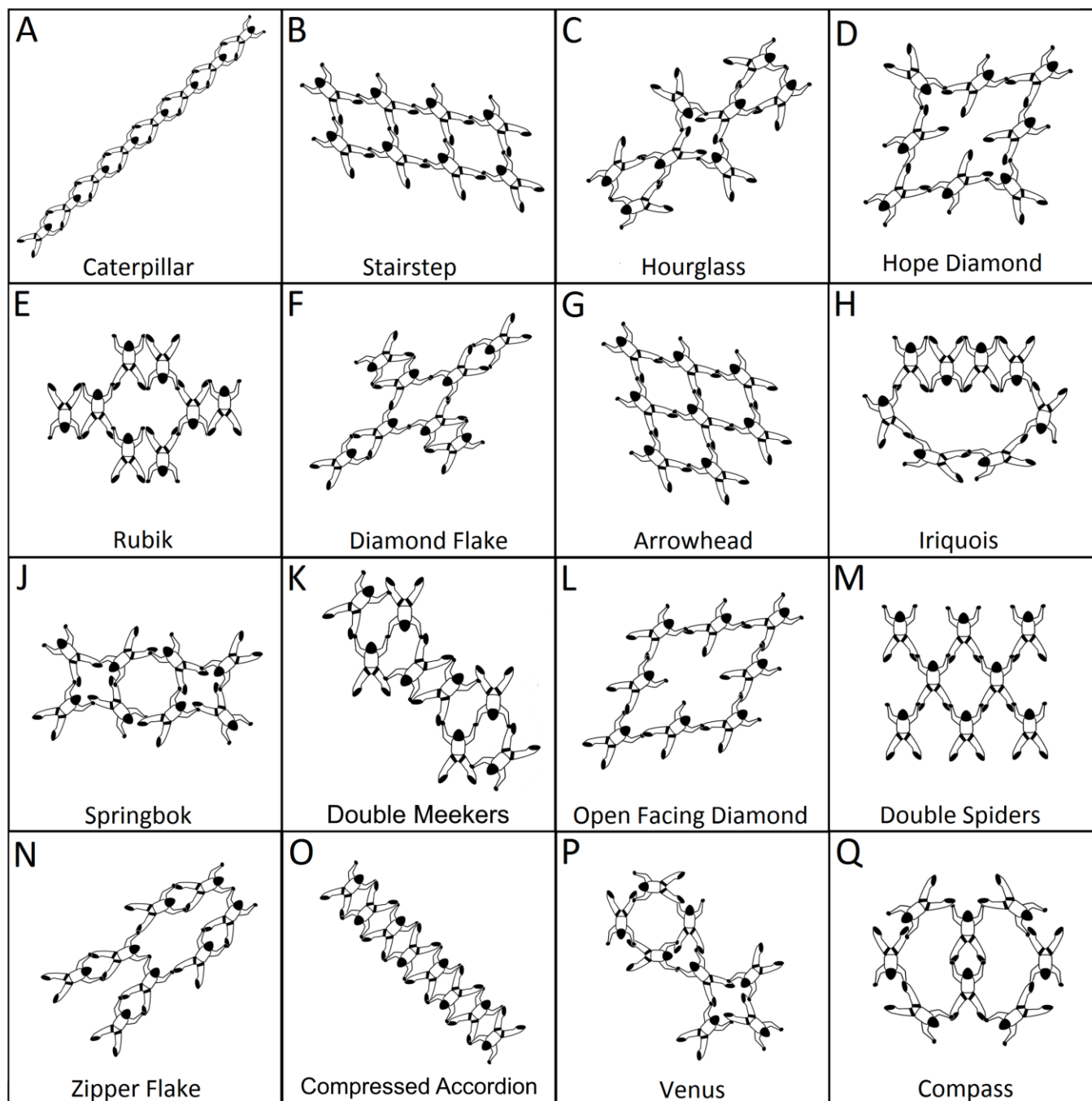
ANNEXE V – BLOCS DE VR À 8



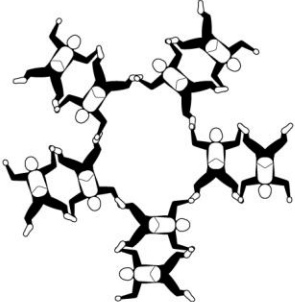
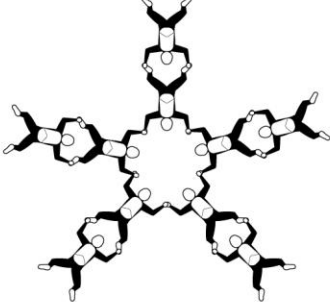
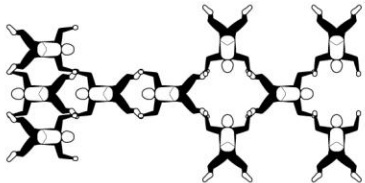
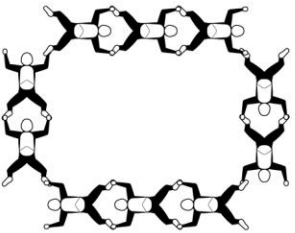
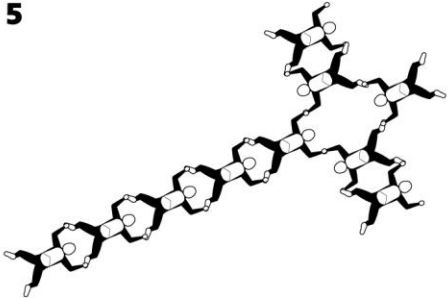
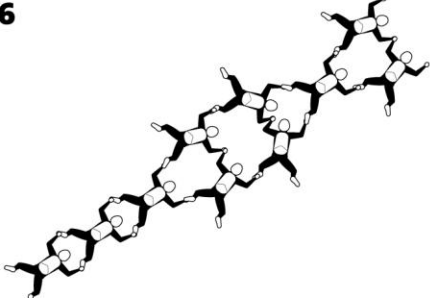
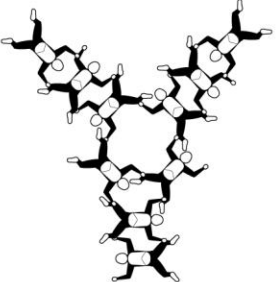
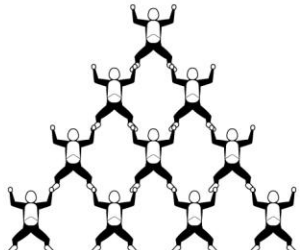
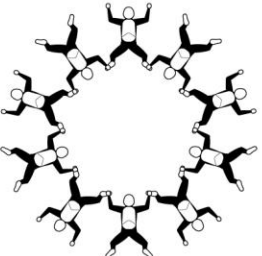
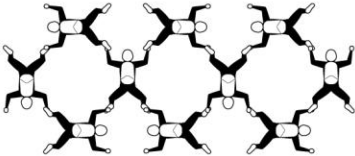
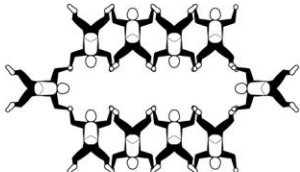




ANNEXE VI – FIGURES LIBRES DE VR À 8



ANNEXE VII – FORMATIONS à 10 – VITESSE

1  Compressed Donut	2  Tom's Texas	3  Missing Tom
4  Box Score	5  Ottley Sword	6  Raeford Dragon
7  Roger Rabbit	8  Star	9  Wedge
10  Out-In	11  Triple Donuts	12  Trapped Bear